



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 08 DEC. 2020
et publié le 11 DEC. 2020 est exécutoire.

Question n° 1
Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du
jeudi 8 octobre 2020

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi trois décembre deux mille vingt à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Monsieur Nicolas RIBET
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Florence COMBES À partir du point n° 13 Pouvoir à Malika LACH-HAB
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 35
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BIGOT

Date de la convocation : 26 novembre 2020
Date de l'affichage : 26 novembre 2020

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20201203-03122020Quest1-DE
Date de télétransmission : 08/12/2020
Date de réception préfecture : 08/12/2020

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Question n° 1

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du
jeudi 8 octobre 2020**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-26,

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du jeudi 8 octobre 2020 (*joint à la synthèse*) est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du
jeudi 8 octobre 2020 (*ci-joint*).**

Le Président
Daniel BÔNE



Communauté de communes Cœur de France

Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du jeudi 8 octobre 2020 à 18 h

Question n° 1

*Monsieur Bône, Président, fait l'appel et vérifie le quorum.
La séance du Conseil communautaire peut donc se tenir.
Madame Marie-Blasquez est désignée secrétaire de séance.*

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 17 juillet 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du
vendredi 17 juillet 2020.**

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

*Monsieur Bône, Président, lit l'ensemble des décisions qui ont été prises depuis le dernier
Conseil communautaire.
Madame Tixier, demande si l'éclairage public peut être éteint la nuit ?
Monsieur Bône, Président, répond qu'il s'agit d'une décision qui revient à chaque commune.
Madame Rivet souhaite qu'un point soit fait sur le projet de la Passerelle.
Monsieur Cantat répond que les travaux sont sur le point d'être achevés et qu'une visite sera
proposée aux élus avant l'ouverture.*

**Le Conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la communication des
décisions prises.**

Question n° 3

Élection des membres de la commission d'appel d'offres

**Le Conseil communautaire procède à l'élection des membres (délégués titulaires et
suppléants) de la commission d'appel d'offres, au scrutin de liste à la représentation
proportionnelle au plus fort reste.**

Question n° 4

Élection des membres de la commission de délégation de service public

**Le Conseil communautaire procède à l'élection des membres (délégués titulaires et
suppléants) de la commission de délégation de service public, au scrutin de liste à la
représentation proportionnelle au plus fort reste.**

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20201203-03122020Quest1-DE
Date de télétransmission : 08/12/2020
Date de réception préfecture : 08/12/2020

Question n° 5

Élection des membres de la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité

désigne les membres pour siéger à la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Question n° 6

Mise en place des commissions internes et désignation des membres

Monsieur Bône, Président, explique qu'il souhaite mettre en place des commissions de travail dans différents domaines, notamment sur le sujet des Citoyens Français Itinérants. Ce sujet est difficile à contenir et il souhaite qu'un groupe de travail, de composition large, soit mis en place. Il explique que les personnes qui disent vouloir se sédentariser ne l'ont pas fait depuis plusieurs années, ce qui interroge sur leur véritable volonté. Il semblerait que cette population n'ait pas le souhait de quitter la Ville, car ici, aucun tarif n'était appliqué. Tout était donc gratuit et la société payait tout.

L'aire d'accueil des Fromentaux a été remise en état, cela a coûté plus de 130 000 € à Cœur de France.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

élit les membres des commissions voirie/éclairage public, assainissement collectif et autonome, santé, Citoyens Français Itinérants, tourisme et économie/commerce.

Question n° 7

Désignation de suppléants à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

désigne deux suppléants, pour représenter le Président à la Commission départementale d'aménagement commercial en cas d'empêchement.

Question n° 8

Délégation du service public d'assainissement collectif : rapport du délégataire Véolia eau- Année 2019

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport d'activité 2019 de Véolia eau pour le contrat d'affermage de Cœur de France.

Question n° 9

Délégation du service public d'assainissement collectif Rapport du service public – Année 2019

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Question n° 10

Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées Présentation du rapport – Année 2019

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport annuel sur l'accessibilité.

Question n° 11

Délégation du service public pour le Centre Balnéoludique- Balnéor Rapport du délégataire Récréa- Année 2019

Monsieur Bône, Président, explique qu'un travail est fait en lien étroit avec le délégataire. Les écoles reviennent toutes, les animations ont repris. Seule la nage « libre » n'a pas retrouvé le niveau de fréquentation d'avant la crise sanitaire. La subvention de compensation devra probablement être revue à la hausse.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

donne acte de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du Centre Balnéoludique- Balnéor au titre de l'exercice 2019.

Question n° 12

Présentation du rapport d'activités de Cœur de France - Année 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport d'activité 2019 de Cœur de France.

Question n° 13

Véloroutes Saint Jacques et Indre à vélo : groupement de commandes pour la consultation des travaux de signalisation du jalonnement

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de constituer un groupement de commandes, conformément au projet de convention,
- de désigner la Communauté de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse comme entité coordinatrice de ce groupement et de désigner son représentant légal,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités du groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer les travaux correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Question n° 14

« Génome à l'école » : convention avec le Lycée Jean Moulin et la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de valider la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 15

Information : création d'un secteur d'information sur les sols sur le territoire de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne acte de la communication de ces arrêtés.

Question n° 16

Maison de Santé pluridisciplinaire : fin de mise à disposition du Couvent des Capucins

Monsieur Bône, Président, informe le Conseil que le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire sera porté par Cœur de France directement, sans intermédiaire, ce qui permettra de gagner du temps. Le cahier des charges pour le choix du maître d'œuvre sera publié demain (9 octobre) avec une remise des plis le 30 octobre au plus tard. Les agents de Cœur de France mettent les « bouchées doubles » pour faire avancer ce sujet, ainsi que les autres sujets qui doivent être traités.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de mettre fin à cette mise à disposition.

Question n° 17

**Centre balnéoludique - Balnéor
Opération « J'apprends à nager »**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite de partenariat pour l'opération « J'apprends à nager ».

Question n° 18a

Aire d'accueil des gens du voyage (Citoyens Français Itinérants) Mise en place d'un règlement intérieur

Monsieur Riotte lit le rapport.

Madame Tixier ne trouve pas équitable le paiement d'une redevance par les familles qui séjournent sur l'aire d'accueil et qui sont, selon elle, souvent en difficulté, alors que l'aire de camping-car de Saint Amand Montrond est gratuite avec parfois de gros véhicules qui coutent cher.

Monsieur Bône, Président, répond que le tarif proposé n'est pas élevé comparés à ceux appliqués sur d'autres aires, car ils comprennent les fluides.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité
approuve le règlement intérieur.**

Question n° 18 b

Aire d'accueil des gens du voyage (Citoyens Français Itinérants) Tarifs d'occupation des lieux

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 36 pour,
1 abstention (Jennifer TIXIER)**

**approuve les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage située aux Fromenteaux sur la
commune de Saint-Amand-Montrond, suivants :**

- loyer pour un emplacement par jour, fluides compris : 8 €
- caution par emplacement : 50 €

à compter du lundi 12 octobre 2020.

Question n° 18 c

Aire d'accueil des gens du voyage (Citoyens Français Itinérants) Convention de mutualisation du service de la Police Municipale de la Ville de Saint-Amand-Montrond au profit de Cœur de France

Monsieur Bigot craint que cette population se déplace de manière désorganisée, vers les autres communes.

Madame Rivet dit qu'il faut aider les familles qui le veulent à se sédentariser.

Monsieur Riotte est tout à fait d'accord, toutefois, il faut trouver des terrains disponibles.

Monsieur Bône s'interroge sur leur volonté de se sédentariser.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider la convention de mutualisation du service de la Police Municipale de Saint-Amand-Montrond au profit de la Communauté de communes Cœur de France ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 19

Autorisation de programme et crédits de paiement : mise à jour des opérations déjà ouvertes et inscription d'une nouvelle opération

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- l'inscription en autorisation de programme ou autorisation d'engagement et crédits de paiement d'une nouvelle opération ;
- la mise à jour des opérations en cours.

Question n° 20 a

Budget principal : décision modificative n° 1 : exercice 2020

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote la décision modificative budgétaire n° 1 de l'exercice 2020 du budget principal.

Question n° 20 b

Budget aire d'accueil des gens du voyage : décision modificative n° 1 : exercice 2020

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote la décision modificative budgétaire n° 1 de l'exercice 2020 du budget aire d'accueil des gens du voyage.

Question n° 21

Projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » : délibération de principe

Monsieur Cantat lit le rapport. Il précise qu'il s'agit de donner un accord de principe et que le dossier est en cours de préparation. 500 personnes sont concernées dans le Saint Amandois.

Monsieur Bône dit qu'il faudra bien travailler avec les structures qui travaillent déjà avec des publics fragilisés (APEI, Le Relais).

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne un accord de soutien, de principe, pour la mise en place dans le Sud du Cher, de cette expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD).

Question n° 22

Information : arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'une installation d'abattage d'animaux et de préparation de produits animaux sur le territoire de la Commune de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne acte de la communication de cet arrêté.